



Ville de
Guérande

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT n°2024-03

portant délégation de signature à Typhenne BODIN, Directrice du C.C.A.S.

Le Président du C.C.A.S. de Guérande,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R.123-23,

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner une délégation de signature à Typhenne BODIN, attaché territorial, exerçant la fonction de Directrice du C.C.A.S.,

Arrête :

Article 1 : Typhenne BODIN, Directrice du C.C.A.S., reçoit délégation de signature pour les :

- bons d'engagements dans la limite de 4 000 euros hors taxe et des crédits votés à l'exercice budgétaire en cours
- attestations de service fait sur les factures
- bordereaux de titres et de mandats rattachés au budget du C.C.A.S..
- demandes d'absences des agents (congrés, R.T.T., A.S.A., ...)
- ordres de mission temporaires délivrés aux agents
- certificats et attestations en lien avec l'activité des agents (Pôle emploi, attestation de l'employeur...)
- courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision
- ordres de mission liés à des actions assurées par des bénévoles

Article 2 : La signature par Typhenne BODIN des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante :
« par délégation du Président ».

Cette délégation est accordée sous ma surveillance et sous ma responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (6 allée de l'île Gloriette - C.S. 24111 - 44041 NANTES CEDEX 1 ; www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Guérande, et ampliation en sera adressée à Monsieur le sous-Préfet de Saint-Nazaire et au responsable du Centre des finances publiques de rattachement de la Ville de Guérande.

Fait à Guérande, le 27/06/2024

Nicolas CRIAUD
Président du CCAS



Notifié le 28/06/2024
A Typhenne BODIN



Hôtel de ville
7 place du Marché au Bois
44350 Guérande
02 40 15 60 40